



Mon patron a monté 1 véritable machination

Par **lauriane 1993**, le **31/10/2008** à **09:31**

Voilà 11 ans de boîte, (nous étions 3) et il m'a viré moi et mon collègue en nous accusant de vol. en allant porter plainte au procureur afin de pouvoir nous licencier pour faute. En effet depuis un certain temps, notre boss payait nos heures sup avec des chèques clients sans ordre qu'il nous donnait. Il préférait payer ainsi pour ne pas engraisser l'état comme il nous le disait. Or j'avais demandé à plusieurs reprises de bien déclarer sur ma fiche de paie mes heures sup. Il refusait. Donc j'ai encaissé les chèques sur mon compte. Quelle naïve. Celui-ci me demandait également de faire de fausses factures quand il se faisait payer en liquide. Il a détourné beaucoup d'argent. Donc j'ai réussi à avoir 2 témoignages de clients fausses factures (2500 euros + 1300 euros)

Aujourd'hui j'apprends qu'il a embauché une de ces amies au noir 3 à 4 fois par semaine. Puis je demande des attestations de clients et demande à l'urssaf si cette personne est déclarée. J'ai le nom et prénom de cette personne ? Comment vais-je devoir prouver ma bonne foi au pénal, si il y a poursuite ? Comment cela va se passer au prud'hommes ? la conciliation n'a rien donné. De plus il me doit 2000 euros de congés.

Par **citoyenalpha**, le **03/11/2008** à **07:17**

Bonjour

votre patron risque gros!!!!

Ne vous démontez pas et passez à l'offensive.

S'il a porté plainte pour vol. Portez plainte pour dénonciation calomnieuse.

Comment savait il que vous déteniez ces chèques? A t il demander aux emetteurs une copie des rectos des chèques? Ou le savait-il car il vous avez donné ces chèques?

Qui peut croire que vous volez [s]des chèques[/s]!!! Et en plus vous les mettez sur votre compte!!! Evidemment la meilleur façon de se faire prendre.

Et dans sa comptabilité il ne manquait pas ces chèques... comment cela se fait-il? Il va falloir qu'il présente les factures enregistrées dans sa comptabilité. Bonne chance!!

Vos heures supplémentaires n'apparaissent pas sur vos fiches de paie. Par conséquent votre employeur pratique le travail au noir.

Informez l'URSAFF et le centre des impôts dont dépend votre ancienne entreprise des agissements de votre patron. Fournissez tous les éléments en votre possession.

Il va avoir des problèmes.

Quand aux prud'hommes

contestez le vol (fournissez la copie de votre dépôt de plainte pour dénonciation calomnieuse)
exposez les faits (les heures effectuées, les heures rémunérées, les pratiques de votre employeur)

amenez des témoins

fournissez tous les éléments corroborant vos propos.

Demandez des dommages-intérêts conséquents pour le licenciement abusif et le paiement de vos congé payés.

Restant à votre disposition.

Par **jeremy**, le **04/01/2010 à 01:43**

bonjours je me suis inscrite sur se forum suite a une situation que je sui décesperait je vous explique :

je suie en contra d' apprentissage depuis maintenant 1ans et demi
dans une entreprise de rénovation qui comporte le patron , moi et un autre plu age que moi
qui et lui en contra d' apprentissage que je vais nommé Monsieur x

mon patron nous fesait faire des heur a coco exemple :

8heur30 / 13heur30 14heur00 / 20heur

des heurs de se genre

il mavais bien expliquer quils pauvait pas payer les heur suplémentaire car on n' était trois
jetait dacord sur se points la car il me valais une entreprise a tous prix ...

des mois passe voila que monsieur X a fini sont contrat donc nous ne retrouvons plus que
deux dans l' entreprise le mois qui suis il me demande de venir cherche mon chèque chez lui
alors l' heurs qui suie je me ren chez lui il me donne mon cheque et me demande si je pourrait
aller sur le chantier a 7heur du mat car il devait cherche du matériel en belgique brefff je lui dit
qu' ils avais pas de souci , je lui et demander si il pouvait me payer mes heur suplémentaire

car je me suis mis en studio il m'a dit oui pas de souci note tes heures et on en reparlera donc voilà un mois s'écoule je lui donne mon contact d'heures il veut me faire un chèque de 100€ je lui envoie et dit attention tu me prends pour un con ou quoi tu as vu les heures que l'on fait ect..... un dialogue se forme à un moment car j'avais raison sur toute la ligne il me dit d'accord voilà un chèque de montant 900€ plus ma paye 80€ alors tous contents normalement mon du j'encaisse les chèques et toujours pas de souci après plusieurs mois il me donne mes heures sur un chèque et me paye sur un autre pourquoi je ne le sais pas des chèques d'une valeur de 100€ ect... car j'ai commencé à travailler le samedi aussi

je passe malade une semaine suite aux

deux derniers mois ... car je n'ai pas de paye je le contacte il me répond pas je me rend chez lui avec ma tante amis lui il n'a pas la mais sa femme et la et me répond pas .. pourquoi ? je ne sais pas ... je lui laisse des messages vocaux et écris il me répond toujours pas alors 1 semaine après je reprends le poste de travail je lui demande s'il arrive il me dit tu as reçu la lettre recommandée que je t'ai envoyée je lui envoie et dit oui il me disait que je devrais lui rapporter un RIB pour faciliter la tâche à son comptable que je lui ai remis lors de ma reprise et là à 11h30 il me dit "je dois m'absenter quelques minutes" je lui dis pas de souci " 1 heure après il revient il me dit tu as fini ton contrat À 12h20 tu quittes le chantier et bonne fin d'année alors du coup je suis mort de rire je lui dis " ça va et pourquoi ?" il me dit " ben voilà tu m'as volé plus de 8 000€ en chèques et que moi et des copains dans le sud "que je n'ai jamais mis les pieds et je ne connais personne dans le Sud ..." que on n'a pas encaissé les chèques "à plusieurs comptes ^^" alors il a porté plainte auprès de la police et je suis allée me présenter le JEUDI 21 JANVIER

je ne sais pas s'il va m'arriver j'ai RDV avec mon avocat lundi 11 janvier à 9 heures

je voudrais savoir un peu ce que je risque car je n'ai pas de preuve pour prouver les heures que j'ai effectuées

je n'ai rien mais vraiment rien qui me prouve que j'ai eu mais heures payées ^^

j'ai essayé de contacter avec monsieur X pour savoir si j'avais déjà payé une fois ces heures il m'a dit oui mais en liquide je lui ai demandé si il pouvait me faire un papier ou quoi ... il veut rien savoir car il ne veut pas de merde voilà tous

je voudrais juste que l'on puisse me dire ce que je risque ce que je peux surtout faire pour prouver que les chèques et bien et belle lui qui me laisse à remplir et signer et donner ^^

merci pour vos réponses et désolé pour l'orthographe